

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 643**13 juin 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| A Bis Z Promotions S.A., Belvaux | 30818 | Eurosteel Investments S.A., Luxembourg | 30856 |
| A Bis Z Promotions S.A., Belvaux | 30818 | Eurosteel Investments S.A., Luxembourg | 30856 |
| Alfred Berg Sicav, Luxembourg | 30842 | Eurosteel Investments S.A., Luxembourg | 30856 |
| Allgemeine Immobiliengesellschaft A.G., Luxembourg | 30844 | Fidei Consult S.A., Luxembourg | 30857 |
| Amgasa, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg | 30849 | First Business Holding S.A., Luxembourg | 30849 |
| Aquarius Fund Sicav, Luxembourg | 30838 | Fleur Holding, S.à r.l., Luxembourg | 30857 |
| Ars Libri, S.à r.l., Luxembourg | 30841 | Fleur Holding, S.à r.l., Luxembourg | 30857 |
| Atoa Holding, S.à r.l., Luxembourg | 30857 | Florus S.A., Luxembourg | 30829 |
| Atoa Holding, S.à r.l., Luxembourg | 30857 | Fondsconcept S.A., Luxembourg | 30825 |
| Avema Trading International, S.à r.l., Luxembourg | 30854 | G.D. Group Investments S.A., Luxembourg | 30863 |
| Avema Trading International, S.à r.l., Luxembourg | 30854 | Geralux, S.à r.l., Luxembourg | 30862 |
| AZ Fund Management S.A., Luxembourg | 30860 | Green Forest S.A., Luxembourg | 30859 |
| Azur Partners S.A., Luxembourg-Kirchberg | 30850 | Grenada, S.à r.l., Luxembourg | 30855 |
| Bellinter Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg .. | 30851 | HKL (Tamar), S.à r.l., Luxembourg | 30851 |
| Bistro 88, GmbH, Düdelingen | 30835 | HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg | 30856 |
| Boyart S.A., Luxembourg | 30862 | Hornblower S.A., Luxembourg | 30821 |
| BSI Money Market Fund Sicav, Luxembourg | 30841 | Hornell & Co. S.A., Luxembourg | 30863 |
| Claire Source Participation S.A., Luxembourg-Kirchberg | 30848 | Houben - Vaes, S.e.n.c., Marnach | 30842 |
| Claire Source Participation S.A., Luxembourg-Kirchberg | 30848 | Hyposwiss Fund Management Company S.A., Luxembourg | 30829 |
| Compagnie Immobilière Subalpine Holding S.A., Luxembourg | 30858 | Idea Advisory S.A., Luxembourg | 30825 |
| Connaught Luxembourg S.A., Luxembourg | 30859 | Idea Multimanager Sicav, Luxembourg | 30841 |
| Conseil Comptable S.A., Luxembourg | 30849 | Industrial Holdings S.A., Luxembourg | 30855 |
| Conseil Comptable S.A., Luxembourg | 30849 | Industrial Holdings S.A., Luxembourg | 30855 |
| Conseil Comptable S.A., Luxembourg | 30849 | Intels Integrated Logistic Services Holding S.A., Luxembourg | 30853 |
| CoRe, S.à r.l., Strassen | 30858 | Intels Integrated Logistic Services Holding S.A., Luxembourg | 30853 |
| Dakruiter S.A., Luxembourg | 30859 | Isomax Castellum Investment A.G., Luxembourg-Kirchberg | 30853 |
| Deloitte Consulting, S.à r.l., Strassen | 30824 | Jade International S.A., Luxembourg | 30836 |
| Deloitte Consulting, S.à r.l., Strassen | 30824 | Julius Baer Multifund Sicav, Luxembourg | 30819 |
| Deloitte Consulting, S.à r.l., Strassen | 30824 | Kovacevic - Jacobs, S.e.n.c., Marnach | 30843 |
| Editpress Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette .. | 30860 | Leval de Colombière SCI | 30852 |
| Electricité Générale Cop Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 30858 | LPC Société Civile Immobilière, Dahlem | 30839 |
| Escondido Village Technologies S.A., Luxembourg .. | 30861 | Luckerath S.A., Luxembourg | 30853 |
| Etnotech S.A., Luxembourg | 30864 | Luckerath S.A., Luxembourg | 30853 |
| | | Magnalux Invest S.A., Luxembourg | 30862 |
| | | Megasam International S.A., Luxembourg-Kirchberg | 30854 |

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| MIR GestFund | 30845 | Sideral Holding S.A., Luxembourg | 30863 |
| Micromed S.A., Helmsange | 30849 | Sinosch S.C., Septfontaines | 30830 |
| Millecento S.A., Luxembourg | 30861 | Société Ardennaise d'Investissement, S.à r.l., Luxembourg | 30855 |
| Mondo International S.A., Luxembourg | 30837 | SV/BPAA International Quantitative Index Funds Sicav, Luxembourg | 30819 |
| Mondo International S.A., Luxembourg | 30838 | Symaco, S.à r.l., Bertrange | 30861 |
| MXM 314 S.A., Luxembourg | 30862 | Talux S.A., Luxembourg | 30861 |
| Naisbit S.A., Luxembourg | 30859 | Trans Print S.A., Luxembourg | 30854 |
| Niedermar & C. Holding S.A., Luxembourg | 30826 | Trendconcept S.A., Luxembourg | 30823 |
| Nostra Holding S.A., Luxembourg | 30858 | Trivega Immobilière, S.à r.l., Waldbredimus | 30829 |
| Oniria Animation S.A., Luxembourg | 30852 | Trufidee S.A., Luxembourg | 30844 |
| Oniria Distribution S.A., Luxembourg | 30852 | UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 30827 |
| Oniria Pictures S.A., Luxembourg | 30850 | UBS Luxembourg Diversified Sicav, Luxembourg | 30834 |
| Oniria Production S.A., Luxembourg | 30834 | Valelux S.A., Luxembourg | 30851 |
| Oz S.A., Luxembourg | 30851 | Varada S.A., Luxembourg | 30838 |
| Paczowski et Fritsch, Architectes, S.à r.l., Luxembourg | 30827 | Vetechal International S.A., Luxembourg | 30864 |
| Paczowski et Fritsch, Architectes, S.à r.l., Luxembourg | 30828 | Wams Holding S.A., Luxembourg | 30858 |
| Pentland Holding S.A., Luxembourg | 30848 | Westbra S.A., Luxembourg | 30828 |
| Praja Holding S.A., Luxembourg | 30848 | Worldwide Hotels (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 30850 |
| R.S.M. S.A., Luxembourg | 30851 | Worldwide Hotels (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 30850 |
| Robusto S.A., Luxembourg | 30864 | | |
| Russo Frères S.C.I., Livange | 30822 | | |
| Russo Frères S.C.I., Livange | 30822 | | |
| Sideral Holding & Cie S.C.A., Luxembourg | 30863 | | |

A BIS Z PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

R. C. Luxembourg B 78.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 juin 2003.

Signature.

(027111.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

A BIS Z PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

R. C. Luxembourg B 78.546.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Belvaux le 9 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Fassbinder Christian, indépendant, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

Administrateurs:

Madame Hintgen-Fassbinder Danielle, mère de famille, demeurant à L-3209 Bettembourg, 45A, Leischemer

Madame Fassbinder Marcelle, retraitée, demeurant à L-4757 Pétange, 27, rue Marie-Adelaïde

Monsieur Fassbinder Robert, employé privé, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 54A, rue des Tois Cantons

Commissaire aux comptes:

Madame Schammo Mara, comptable, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

Pétange, le 9 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027118.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

JULIUS BAER MULTIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.161.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour JULIUS BAER MULTIFUND SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(026141.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SPIRZELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.472.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SPIRZELT, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la promotion, l'exploitation et la mise en valeur d'immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ sept cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, né à Luxembourg, le 13 novembre 1972, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Neuhengen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2003, vol. 522, fol. 43, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2003.

J. Seckler.

(024930.3/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

HORNBLOWER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxemburg, 21, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 73.115.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 2. Mai 2003

Die Versammlung wird um 14:00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Alexa Gasper eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Lothar Rafalski.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Helmut Braun.

I. Die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre lautet wie folgt:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 1. Januar 2002 - 31. Dezember 2002
2. Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 2002 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002
3. Beschlußfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 2002
4. Beschlussfassung über die Dividendenausschüttung
5. Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers
6. Statutarische Ernennungen
7. Sonstiges

II. Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung der Aktionäre unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den rechtsgültig paraphierten Vollmachten beigefügt.

III. Die Einladung zur ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2002 erfolgte per Schreiben an die der Gesellschaft mitgeteilte Adresse der Aktionäre. Alle Aktionäre sind durch privatschriftliche Vollmacht vertreten und erklären auf das in der Satzung der Gesellschaft festgelegte Einberufungsverfahren zu verzichten.

Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung der Aktionäre dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt, den Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers (Anhang) zu billigen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung billigt die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Abschlussprüfer geprüfte Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr per 31. Dezember 2002.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresergebnis zum 31. Dezember 2002 wie folgt zu verwenden:

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Gewinn des Geschäftsjahres 2002 i.H.v. EUR 31.299,93 vollständig auszuschütten.

Vierter Beschluss

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates zur Gewinnverwendung wie folgt:

Aus dem Ergebnisvortrag von EUR 162.087,23 einen Betrag i.H.v. EUR 144.457,65 als Dividende auszuschütten.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Verwaltungsrat und den Wirtschaftsprüfer für die Ausführung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr zu entlasten.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Dirk Bednarz, wohnhaft in 65193 Wiesbaden, Sonnenbergerstraße 76, als Mitglied des Verwaltungsrates zu bestellen.

Die Generalversammlung bestellt BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2003.

Siebenter Beschluss

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 7) «Sonstiges» keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Versammlung aufgehoben.

Luxemburg, den 2. Mai 2003.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzende / Sekretär / Stimmzähler

Anwesenheitsliste

1. HORNBLOWER FISCHER AG

990 Aktien vertreten durch:

Frau Alexa Gasper

2. HORNBLOWER FISCHER HOLDING, GmbH:

10 Aktien vertreten durch:

Frau Alexa Gasper

Luxemburg, den 2. Mai 2003.

Für die Anteilhaber

Unterschrift / Unterschrift

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzende / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05412. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026645.3/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

RUSSO FRERES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- MENUISERIE NICOLAS RUSSO, S.à r.l., L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle, ici représentée par Rocco Russo, interior designer, demeurant à Bettembourg, agissant en sa qualité de gérant et sur base de l'article 5 des statuts, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2002,

2.- Nicolas Russo, maître-menuisier, né à Salandra (Italie) le 5 septembre 1945, époux de Grazia Cappalonga, demeurant à L-3378 Livange, rue de Bettembourg mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 28 février 1994 par-devant Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, seuls associés de RUSSO FRÈRES S.C.I., L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 21 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 319 du 10 septembre 1990, modifiée suivant acte sous seing privé du 17 octobre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 503 du 29 mars 2002, modifiée suivant acte sous seing privé du 18 décembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 615 du 19 avril 2002.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils modifient l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

Elle peut également se constituer caution réelle ou personnelle.»

Deuxième résolution

Ils acceptent que la Société se porte caution réelle, solidaire et indivisible, pour un montant de cent soixante mille (160.000,-) euros, pour LINEA 3 AMEUBLEMENTS, S.à r.l., L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg dans un acte d'ouverture de crédit par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, signé en date du 29 avril 2003 par-devant Maître Frank Molitor de Dudelange.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Russo, R. Russo, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003, vol. 877, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2003.

F. Molitor.

(025952.3/223/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

RUSSO FRERES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2003.

F. Molitor.

(025954.4/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV,**Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.872.*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 20 mars 2003*

Est réélue réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026872.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

TRENDCONCEPT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxemburg, 2, rue Heine.

H. R. Luxemburg B 71.497.

*Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2003**Tagesordnung:*

1. Bestellung des Vorsitzenden der Generalversammlung
2. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2002
3. Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2002
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 2002
5. Beschlussfassung über die Zahlung einer Tantieme an den Verwaltungsratspräsidenten
6. Entlastung des Verwaltungsrates
7. Entlastung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2002
- B. Statutarische Ernennungen
 - Neuwahl des Verwaltungsrates
9. Bestellung des Wirtschaftsprüfers für Geschäftsjahr 2003
10. Sonstiges

Die Aktionäre sind wie folgt vertreten:

Kapital

| | |
|---------------|---|
| EUR 72.750,00 | TRENDCONCEPT VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, vertreten durch Herrn Jürgen Reitz, Geschäftsführer |
| EUR 2.250,00 | HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBURG S.A., vertreten durch Herrn Eberhard Heck, Administrateur-Délégué, |

EUR 75.000,00

Damit sind 100% des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlußfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung wählt Herrn Jürgen Reitz zum Vorsitzenden, Herrn Lothar Rafalski zum Protokollführer und Herrn Horst Baumann zum Stimmenzähler der heutigen Generalversammlung.

Zu Punkt 2

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang I) entgegen.

Zu Punkt 3

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002.

Zu Punkt 4

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Gewinn des Geschäftsjahres von EUR 8.220,81 auf neue Rechnung vorzutragen.

Zu Punkt 5

Die Generalversammlung beschliesst keine Tantieme an den Verwaltungsrat für das Jahr 2002 zu zahlen.

Zu Punkt 6

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 7

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Wirtschaftsprüfer BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Wirtschaftsprüfer ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 8

Die Generalversammlung bestellt den Verwaltungsrat wie folgt:

Lothar Rafalski, Administrateur-Délégué, HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg,

Horst Baumann, Geschäftsführer, HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg,

Christiane von Deichmann, Liechtenstein, Duxweg 36, 9494 Schaan

Jürgen Reitz, Geschäftsführer, TRENDCONCEPT VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, Wiesbaden

Zu Punkt 9

Die Generalversammlung bestellt die BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2003.

Der Vorsitzende schließt die Generalversammlung gegen 10.30 Uhr.

Luxemburg, den 14. Mai 2003.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Anwesenheitsliste

Für die Anteilhaber:

1. TrendConcept VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH

970 Aktien (nom. 72.750,00 €) vertreten durch:

Herrn Jürgen Reitz

2. HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

30 Aktien (nom. 2,250,00 €) vertreten durch:

Herrn Eberhard Heck

Luxemburg, den 14. Mai 2003.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzende / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05415. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026651.3/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

DELOITTE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.931.

Le bilan au 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(027771.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

DELOITTE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.931.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(027767.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

DELOITTE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.931.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(027768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

IDEA ADVISORY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.255.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003

A démissionné du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2003:

- M. Silvano Salvestrini, Membre

Est réélue Commissaire aux Comptes pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour IDEA ADVISORY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026875.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

FONDSCONCEPT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

H. R. Luxemburg B 69.951.

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2003

Tagesordnung:

1. Bestellung des Vorsitzenden der Generalversammlung
2. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2002
3. Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2002
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 2002
5. Beschlussfassung über die Zahlung einer Tantieme an den Verwaltungsratspräsidenten
6. Entlastung des Verwaltungsrates
7. Entlastung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2002 B. Bestellung des Wirtschaftsprüfers für Geschäftsjahr 2003
9. Sonstiges

Die Aktionäre sind wie folgt vertreten:

Kapital

| | |
|---------------|---|
| EUR 60.760,00 | TRENDCONCEPT VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, vertreten durch Herrn Jürgen Reitz, Geschäftsführer |
| EUR 63.240,00 | HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBURG S.A., vertreten durch Herrn Eberhard Heck, Administrateur-Délégué, |

EUR 124.000,00

Damit sind 100% des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlußfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung wählt Herrn Jürgen Reitz zum Vorsitzenden, Herrn Lothar Rafalski zum Protokollführer und Herrn Horst Baumann zur Stimmenzähler der heutigen Generalversammlung.

Zu Punkt 2

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang I) entgegen.

Zu Punkt 3

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002,

Zu Punkt 4

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Verlust des Geschäftsjahres von EUR 10.835,31 auf neue Rechnung vorzutragen.

Zu Punkt 5

Die Generalversammlung beschliesst keine Tantieme an den Verwaltungsrat für das Jahr 2002 zu zahlen.

Zu Punkt 6

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 7

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Wirtschaftsprüfer BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Wirtschaftsprüfer ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 8

Die Generalversammlung bestellt die BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2003.

Der Vorsitzende schließt die Generalversammlung gegen 10.00 Uhr.

Luxemburg, den 14. Mai 2003.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05408. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026653.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

NIEDERMAR & C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 60.127.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société TRUMACO INTERNATIONAL INC., avec siège social 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Marbella - P.O. Box 6 - 1014 El Dorado, Panama (République de Paname),

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama (République de Paname), le 24 avril 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme NIEDERMAR & C. HOLDING S.A., R.C. B numéro 60.127, fut constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 591 du 28 octobre 1997,

- La société a actuellement un capital de cinquante mille dollars US (US 50.000,-) représenté par cinquante actions (50) actions d'une valeur nominale de mille dollars U.S (U.S 1.000,-) chacune, entièrement libérées,

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société NIEDERMAR & C. HOLDING S.A.,

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société NIEDERMAR & C. HOLDING S.A., avec effet immédiat,

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société NIEDERMAR & C. HOLDING S.A., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné,

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée,

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver une situation comptable au 11 avril 2003; laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour,

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société NIEDERMAR & C. HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2003, vol. 888, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mai 2003.

G. d'Huart.

(026047.3/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.535.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 26 mars 2003

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Julian Sluyters, Président
- M. Mario Cueni, Administrateur
- M. Manuel Hauser, Administrateur
- M. Markus Steiner, Administrateur

Est réélue réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asserey / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026878.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

PACZOWSKI ET FRITSCH, ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 11, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 53.804.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Bohdan Paczowski, architecte, né à Varsovie (Pologne), le 5 juin 1930, et son épouse Maria Bleszynska, sans état, née à Leopold (Pologne), le 26 janvier 1932,

demeurant ensemble à L-1251 Luxembourg, 45, avenue du Bois;

2.- Paul Fritsch, architecte, né à Luxembourg, le 9 avril 1943, et son épouse Danielle Leesch, employée privée, née à Luxembourg, le 13 avril 1955,

demeurant ensemble à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois,

seuls associés de ATELIER D'ARCHITECTURE PACZOWSKI ET FRITSCH, S.à r.l., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 11, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 53.804, constituée suivant acte du notaire Edmond Schroeder de Mersch du 2 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 203 du 22 avril 1996.

D'abord,

les associés, représentant l'intégralité du capital social décident d'annuler les cinq cents (500) parts existantes et de les remplacer par six cents (600) parts nouvelles, de sorte que pour cinq (5) parts anciennes, il sera créé six (6) parts nouvelles. En conséquence de quoi, les couples Bohdan Paczowski-Bleszynska et Paul Fritsch-Leesch détiendront à l'avenir trois cents (300) parts chacun.

Puis,

a) Les époux Paczowski-Bleszynska, préqualifiés, cèdent à Mathias Fritsch, architecte, né à Luxembourg, le 10 septembre 1972, demeurant à L-2533 Luxembourg, 44, rue de la Semois, cent (100) parts de la Société pour le prix de deux mille soixante-cinq virgule soixante-dix-huit (2.065,78) euros.

b) Les époux Fritsch-Leesch, préqualifiés, cèdent à Mathias Fritsch, préqualifié, cent (100) parts de la Société pour le prix de deux mille soixante-cinq virgule soixante-dix-huit (2.065,78) euros.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Bohdan Paczowski et Paul Fritsch, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérants de ladite Société.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et compte des pertes et profits tout comme les cédants confirment que les parts cédées ne sont grevées d'aucun gage. Les prix de cessions ont été payés par le cessionnaire aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite, Bohdan Paczowski, Paul Fritsch et Mathias Fritsch, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.
- 2) Ils modifient l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de PACZOWSKI ET FRITSCH, ARCHITECTES, S.à r.l.

3) Ils convertissent le capital de la Société de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros, au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

4) Ils augmentent le capital de la Société à concurrence de onze mille six cent cinq virgule trente-deux (11.605,32) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à vingt-quatre mille (24.000,-) euros, sans création de parts nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des six cents (600) parts existantes. Cette augmentation du capital est libérée en espèces par les actionnaires existants ainsi qu'il en a été justifié au moyen d'une attestation bancaire au notaire, qui le constate expressément.

5) Suite aux précédentes résolutions, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille (24.000,-) euros, représenté par six cents (600) parts d'une valeur de quarante (40,-) euros chacune.

9) Ils suppriment la seconde phrase de l'article 13 des statuts.

10) Ils confirment gérants Bohdan Paczowski et Paul Fritsch, préqualifiés.

11) Ils nomment gérant Mathias Fritsch, préqualifié.

12) La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

13) Le capital social est souscrit comme suit:

| | |
|--|------|
| 1) Bohdan Paczowski, architecte, né à Varsovie (Pologne), le 5 juin 1930, et son épouse Maria Bleszynska, sans état, née à Leopold (Pologne), le 26 janvier 1932, demeurant ensemble à L-1251 Luxembourg, 45, avenue du Bois, deux cents parts | 200 |
| 2) Paul Fritsch, architecte, né à Luxembourg, le 9 avril 1943, et son épouse Danielle Leesch, employée privée, née à Luxembourg, le 13 avril 1955, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, deux cents parts | 200 |
| 3) Mathias Fritsch, architecte, né à Luxembourg, le 10 septembre 1972, demeurant à L-2533 Luxembourg, 44, rue de la Semois, deux cents parts | 200 |
| Total: Six cents parts | 600» |

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 11, avenue Jean Pierre Pescatore.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Paczowski, M. Bleszynska, P. Fritsch, M. Fritsch, D. Leesch, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003, vol. 877, fol. 13, case 9. – Reçu 116,05 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2003.

F. Molitor.

(025962.3/223/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

PACZOWSKI ET FRITSCH, ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 11, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 53.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2003.

Signature.

(025964.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

WESTBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 57.768.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour WESTBRA S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A. / MUTUA (Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

(027852.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 73.124.

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

François Kerschenmeyer, entrepreneur, né à Pétange le 13 juin 1962, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains,

associé unique de TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, constituée suivant acte Christine Doerner en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 116 du 3 février 2000, modifiée suivant deux actes sous seing privé du 20 mars 2001, publiés au dit Mémorial, Numéro 906 du 22 octobre 2001, modifiée suivant acte sous seing privé du 14 décembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 607 du 18 avril 2002, modifiée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 23 octobre 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1739 du 5 décembre 2002.

Le comparant, agissant en sa dite qualité et se réunissant en assemblée générale extraordinaire, déclare au notaire soussigné que suite au décès de Alvio Gressani, employé privé, demeurant à L-3432 Dudelange, 5, rue Dr Orphée Bernard, il est dorénavant gérant unique de la Société, laquelle est engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Kerschenmeyer, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2003, vol. 875, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 avril 2003.

F. Molitor.

(025975.3/223/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

FLORUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 79.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

N. C. Whipp.

(027676.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.190.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 26 mars 2003

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Anton Schaad, Président
- M. Urs Bolzen, Administrateur
- M. Stefan Jäggi, Administrateur
- M. Hans Bucher, Administrateur

Est réélue réviseur d'entreprises pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026886.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

SINOSCH, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8396 Septfontaines, 11, route de Mersch.

Im Jahre zweitausenddrei, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie Grethen, mit Amtssitze zu Rambrouch.

Sind erschienen:

1) Herr Aloyse Schmit, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 9. Mai 1960, Ehegatte von Dame Lydie Gilbertz, wohnhaft zu L-8396 Septfontaines, 11, rue de Mersch;

2) Herr Georges Noesen, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 22. März 1964, Ehegatte von Dame Joëlle Mamer, wohnhaft zu L-8396 Septfontaines, 17A, rue de Mersch,

alleinige Gesellschafter der zivilrechtlichen Gesellschaft SINOSCH mit Sitz in L-8396 Septfontaines, 11, route de Mersch, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Aloyse Biel, mit dem damaligen Amtssitze zu Capellen, am 13. März 2001, einregistriert zu Capellen, am 20. März 2001, Band 421, Blatt 29, Feld 9, veröffentlicht im Mémorial C vom 2001 Seite 44719,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Aloyse Biel mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, am 13. Mai 2002, einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 23. Mai 2002, Band 878, Blatt 27, Feld 10, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1151 vom 31. Juli 2002.

Das gegenwärtige Gesellschaftskapital beträgt dreihundertfünfundvierzigtausendsiebenundsechzig Komma achtzig Euro (EUR 345.067,80).

Die Gesellschafter haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich rechtens berufen betrachten und sie haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst, welche sie den instrumentierenden Notar ersuchen zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um neunhundertzweiunddreissig Komma achtzig Euro zu erhöhen (EUR 932,20) um es von seinem jetzigen Betrag von dreihundertfünfundvierzigtausendsiebenundsechzig Komma achtzig Euro (EUR 345.067,80) auf dreihundertsechsunvierzigtausend Euro (EUR 346.000,-) zu erhöhen. Die Kapitalerhöhung wird durch die beiden Gesellschafter zu gleichen Teilen gezeichnet. Das Kapital wird eingezahlt mittels:

- Einbringung von freien Reserven der Gesellschaft ins Gesellschaftskapital, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und welcher besagte Einbringung bestätigt.

Das Gesellschaftskapital wird ab dem heutigen Tage eingeteilt in dreihundertsechundvierzig Anteile (346) von eintausend Euro (EUR 1.000,-) welche den beiden Gesellschaftern zugeteilt sind wie folgt:

| | |
|---|-----|
| - Herr Aloyse Schmit, einhundertdreiundsiebzig Anteile | 173 |
| - Herr Georges Noesen, einhundertdreiundsiebzig Anteile | 173 |

Zweiter Beschluss

Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die vorbenannten Gesellschafter einen weiteren Gesellschafter in ihre Gesellschaft aufzunehmen und zwar:

Herrn Jean André Félix Bolmer, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 7. Juli 1955, Ehegatte von Dame Marie-Claire Hauptert, wohnend zu L-8611 Platen, 6A, rue de la Fontaine,

welcher gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung beigetreten ist und erklärt folgendes landwirtschaftliches ihm gehörendes Betriebskapital in die bestehende Gesellschaft SINOSCH einzubringen:

Die Einbringung besteht in nachbezeichneten Sacheinlagen:

| | |
|--|--------------|
| - Viehvermögen geschätzt auf einunddreissigtausendeinhundert Euro | EUR 31.100,- |
| - Maschinenvermögen im Wert von achtundzwanzigtausendneuhundert Euro | EUR 28.900,- |

| | |
|--|--------------|
| Gesamthöhe der Einlagen: sechzigtausend Euro | EUR 60.000,- |
|--|--------------|

Eine genaue Aufstellung betreffend das Maschinenkapital sowie das Viehkapital, welches eingebracht wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Die Gesellschafter Aloyse Schmit und Georges Noesen erkennen die vorgenannten Abschätzungen des einzubringenden Kapitals an und beschliessen demnach eine Kapitalerhöhung der Gesellschaft SINOSCH über den Betrag von sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-), welche getätigt wird durch Ausstellung von sechzig (60) neuen Anteilscheinen.

Sämtliche sechzig Anteilscheine werden durch Herrn André Bolmer gezeichnet und durch vorgenannte Sacheinlagen eingezahlt.

Die Gesellschafter Aloyse Schmit und Georges Noesen erklären ausdrücklich Herrn André Bolmer als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Das Gesellschaftskapital der SINOSCH beträgt demzufolge vierhundertsechstausend Euro (EUR 406.000,-) eingeteilt in vierhundertsechs (406) Anteilscheine von je tausend Euro (EUR 1.000,-).

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftsstatuten der aktuellen Situation von mehr als zwei Gesellschaftern anzupassen.

Demnach werden die Artikel 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 15, 17, 18, 20, 23, abgeändert um den Gesellschaftsstatuten folgenden Wortlaut zu geben:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommensteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die Gesellschafter ihre landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zwecke bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Massgabe der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Massnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes notwendig und nützlich erscheinen, insbesondere zum An- und Verkauf, zur Anpachtung und zum Tausch von Mobilien und Immobilien.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen SINOSCH. Ihr Sitz befindet sich in L-8396 Septfontaines, 11, route de Mersch und kann durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Der Gesellschaftsvertrag hat am 13. März 2001 begonnen und endet am 31. März des Jahres 2018. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital ist auf vierhundertsechstausend Euro (EUR 406.000,-) festgesetzt, aufgeteilt in vierhundersechs (406) Anteile von tausend Euro (EUR 1.000,-), welche wie folgt gezeichnet wurden:

| | |
|---|---------------|
| 1) Herr Aloyse Schmit: einhundertdreundsiebzig Anteile (173) beziehungsweise einhundertdreundsiebzigtausend Euro | 173.000,- EUR |
| 2) Herr Georges Noesen: einhundertdreundsiebzig Anteile (173) beziehungsweise einhundertdreundsiebzigtausend Euro | 173.000,- EUR |
| 3) Herr André Bolmer: sechzig Anteile (60) beziehungsweise sechzigtausend Euro | 60.000,- EUR |

Das Gesellschaftskapital wurde eingebracht wie folgt:

Von Herrn Aloyse Schmit:

- Viehvermögen geschätzt auf EUR 69.410,20,
- Maschinenvermögen im Wert von EUR 78.334,35,
- Geldanlagen von EUR 24.789,35,
- Kapitalerhöhung zwecks Abrundung des Gesellschaftskapitals: EUR 466,10.

Von Herrn Georges Noesen:

- Viehvermögen geschätzt auf EUR 55.676,89,
- Maschinenvermögen im Wert von EUR 116.857,01,
- Kapitalerhöhung zwecks Abrundung des Gesellschaftskapitals: EUR 466,10.

Von Herrn André Bolmer:

- Viehvermögen geschätzt auf EUR 28.900,-,
- Maschinenvermögen geschätzt auf EUR 31.100,-.

Das besagte Vieh- und Maschinenkapital ist näher bezeichnet in einem Inventar unter Privatschrift, welches, von den Gesellschaftern ne varietur paraphiert respektiv unterschrieben wurde und der Urkunde vom 13. Mai 2002 sowie der Urkunde vom 31. März 2003 beigegeben bleibt mit welchen sie einregistriert wurden beziehungsweise werden.

Das Gesellschaftskapital steht der Gesellschaft zur Verfügung.

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann neue Mitglieder aufnehmen.

V. Übereignung von Anteilen

Art. 5. Die Übereignung von Anteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen Code Civil muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer authentischen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner ist frei statthaft, an die Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafters jedoch nur mit dem vorherigen Einverständnis der Gesellschafter.

Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis der andern Gesellschafter, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung seiner Gesellschaftsanteile den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übernahme enthalten. Die andern Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile proportional zu ihrem Anteil an der Gesellschaft.

Binnen einem Monat müssen die andern Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Art und Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschafters

Art. 6. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsläufige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während einer Frist von drei Jahren, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während diesen drei Jahren eine Entschädigung zu, bestehend aus einer mindestens fünfprozentigen Verzinsung der vorerwähnten Einlagen sowie eines angemessenen Pacht- und Mietpreises für die dem gemeinsamen Betrieb zur Verfügung gestellte Bodenfläche, sonstige Immobilien sowie für die Milchreferenzmenge.

Während der erwähnten Frist von drei Jahren soll eine Übereignung der Anteilscheine vereinbart werden, gemäss den in Artikel 5 festgelegten Modalitäten.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 8. Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Auf Grund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 9. Jährlich werden wenigstens ein Zwanzigstel vom erwirtschafteten Gewinn zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese letztere Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Den Verwaltern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgesetzt wird, zuerkannt. (Die Berechnungsmodalitäten befinden sich in einem Zusatzprotokoll). Die Entschädigung wird in monatlichen Raten ausgezahlt.

Art. 10. Nach Abzug der Rücklagen sowie der Entschädigung der Verwalter und der Gesellschafter entsprechend ihrer geleisteten Arbeit, wird der verbleibende Gewinn im Verhältnis der Anteile unter die Gesellschafter aufgeteilt.

Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgesetzt werden, zuerkannt.

Art. 11. Erfährt die Beteiligung an Kapital und Arbeit während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Gesellschaftern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs- und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Code Civil.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich in Person an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen, wie auch möglichst und wenn erforderlich mit seinen Familienangehörigen.

Im Falle eines (längerfristigen) Ausfalls eines Gesellschafters, aus gesundheitlichen Gründen wie Krankheit und/oder Invalidität, muss die fehlende Arbeitskraft durch eine Fremdarbeitskraft ersetzt werden. Die Restkosten des Rückgriffs auf Fremdarbeitskraft geht zu 50% zu Lasten des verhinderten Gesellschafters und zu 50% zu Lasten der Gesellschaft. Die Gewinnanteile werden dementsprechend abgeändert. Über die Anstellung und Entlohnung von familieneigenen und fremden Arbeitskräften entscheiden die Gesellschafter durch Beschluss mit einer Mehrheit entsprechend 75% der Gesellschaftsanteile.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich seine gesamte gegenwärtige, gegebenenfalls auch zukünftige, landwirtschaftliche Nutzfläche an die Gesellschaft zu verpachten. Weiterhin verpflichtet sich jeder Gesellschafter seine Milchreferenzmenge, Mutterkuhquoten sowie alle seine landwirtschaftlichen Wirtschaftsgebäude der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen, soweit dies zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig ist.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus 2 Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind Herr Aloyse Schmit und Herr Georges Noesen bestellt.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrag von zehntausend Euro (EUR 10.000,-). Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften aller Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei mit dem jeweiligen Einverständnis des anderen Verwalters vermittlels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse der beiden Verwalter und trägt sie in einem Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend.

Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen mit einer Mehrheit entsprechend 75% der Anteilscheine angenommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit und Versammlungsort werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Ausserordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse müssen mit einer Mehrheit entsprechend 75% der Gesellschaftsanteile genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen anderen Gesellschafter vertreten lassen, falls die Gesellschaft mehr als zwei Gesellschafter zählt.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

XII. Auflösung, Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Code Civil aufgelöst werden.

Die Gesellschafter, die in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangen, beziehungsweise der Gesellschafter welcher austreten möchte, muss durch Einschreibebrief seine Partner drei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nichts anderes beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft erhält ein jeder der Gesellschafter einen prozentualen Anteil der Milchquoten, Mutterkuhquoten welcher dem durch ihn in die Gesellschaft eingebrachtem Anteil entspricht.

Sollten während der Dauer der Gesellschaft Milchquoten und Mutterkuhquoten durch die Gesellschaft erworben werden, so würden dieselben im Falle der Auflösung der Gesellschaft einem jeden der Gesellschafter im Verhältnis zu seiner Beteiligung an der Gesellschaft zugeteilt werden.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

Folgende Milchquoten wurden durch die Gesellschafter eingebracht:

- a) von Herrn Aloyse Schmit: 222.867 kg sowie 17 Mutterkuhquoten;
- b) von Herrn Georges Noesen: 197.087 kg;
- c) von Herrn André Bolmer: 215.033 kg.

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 25. Für die Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des code civil anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter, oder, im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des zuständigen Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Sind gegenwärtiger Urkunde beigetreten:

1.- Dame Lydie Gilbertz, Landwirtin, geboren in Luxemburg, am 21. April 1965, Ehegattin von Herrn Aloyse Schmit, vorbenannt, mit ihm zusammen wohnend,

2.- Madame Joëlle Mamer, Assistante Sociale, geboren in Luxemburg, am 23. Januar 1966, Ehegattin von Herrn Georges Noesen, vorbenannt, mit ihm zusammen wohnend,

3.- Dame Marie-Claire Hauptert, Landwirtin, geboren zu Petingen, am 19. August 1965, Ehegattin von Herrn André Bolmer, vorbenannt, mit ihm zusammen wohnend.

Welche erklären von allem vorstehenden Kenntnis zu haben es gutzuheissen und soweit als nötig zu genehmigen.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, wird die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten wurden auf EUR 1.500,- abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Rambrouch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Schmit, G. Noesen, A. Bolmer, L. Gilbertz, J. Mamer, M.-C. Hauptert, L. Grethen.

Enregistré à Rédange, le 10 avril 2003, vol. 402, fol. 67, case 11. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Rambrouch, den 15. Mai 2003.

L. Grethen.

(026144.3/240/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV, Société d'investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.346.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 25 mars 2003

Sont élus au Conseil d'Administration pour le terme d'un an:

- Monsieur Roger Hartmann, Président
- Monsieur Thomas Steiger, Administrateur
- Monsieur Bernd Stiehl, Administrateur
- Monsieur Alain Hondequin, Administrateur
- Monsieur Herrmann Kranz, Administrateur

Est réélue commissaire aux comptes pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026883.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

ONIRIA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.012.

Procès-verbal du conseil d'administration de la société en date du 24 avril 2003 à 11.30 heures

Etaient présents:

Mademoiselle Sophia Kolokouri, présidente

Monsieur François David, Directeur Général

Thierry Schiel, administrateur

ONIRIA PICTURES S.A., représentée par Thierry Schiel.

Excusés:

Monsieur J.L. Jourdan, administrateur

Mademoiselle Nina Kolokouri, administratrice

Le Vicomte N. de Spoelberg, administrateur

Le Baron R. Collinet, administrateur

La séance s'ouvre à 11.30 heures. La présidente aborde l'ordre du jour:

1- A la suite du déménagement de la société ONIRIA PRODUCTION S.A. du 59, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 205, route d'Esch L-1471 Luxembourg, le siège social d'ONIRIA PRODUCTION S.A. est transféré à cette nouvelle adresse.

Le conseil approuve cette décision.

La séance est levée à 11.35 heures.

S. Kolokouri / F. David / T. Schiel

Présidente / Directeur Général / Administrateur

ONIRIA PICTURES

Représentée par T. Schiel

Enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF00721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027749.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

BISTRO 88, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 Gesellschaftssitz: L-3440 Düdelingen, 8, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
 H. R. Luxemburg B 93.584.

—
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den einundzwanzigsten Mai.
 Vor dem unterzeichneten Marc Lecuit, Notar im Amtswohnsitze in Redingen.

Ist erschienen:

Frau Anita Jeitz, ohne besonderen Stand, geboren in Luxemburg am 6. Juli 1933, Ehefrau von Ernest Welter, wohnhaft in L-3425 Düdelingen, 1 rue Nic. Biever, erklärend verheiratet zu sein unter dem Rechtsverhältnis der Gütertrennung, laut Urteil des Bezirksgerichtes Luxemburg vom 24. August 1973.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Zwischen dem Besitzer der hiermit geschaffenen Gesellschaftsanteile und derjenigen Anteile die späterhin noch ausgegeben werden könnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie diese später vervollständig beziehungsweise abgeändert wurden, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Ausbeutung einer Gastwirtschaft mit kleiner Restauration, sowie der Ausschank von alkoholischen und nicht-alkoholischen Getränken.

Die Gesellschaft ist zu allen Massnahmen, Geschäften und Dienstleistungen berechtigt, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern, oder die damit direkt oder indirekt zusammenhängen.

Sie kann Zweigniederlassungen errichten, Unternehmen im In- und Ausland gründen und erwerben und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung BISTRO 88 an.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Düdelingen. Er kann zu jeder Zeit innerhalb der Ortschaft Düdelingen durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,00) festgelegt, eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,00).

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Frau Anita Jeitz, vorgenannt: | 124 Anteile |
| Gesamt: | 124 Anteile |

Sämtliche Anteile wurden voll und ganz in bar auf ein Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Art. 7. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht. Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere jederzeit und beliebig abrufbare Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können.

Art. 9. Die Befugnisse des oder der Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Art. 10. Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Der oder die Geschäftsführer sind einfache Mandatäre der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres. Jedoch begreift das erste Geschäftsjahr die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2003.

Art. 12. Die Geschäftsführung hat über die Gesellschaftstätigkeit ordnungsgemäss Buch zu führen, gemäss den einschlägigen kaufmännischen Gepflogenheiten.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen nach den Vorschriften des Gesetzes vom 18. September 1933.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 13. Vom Reingewinn sind jährlich wenigstens ein Zwanzigstel zur Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds vorzunehmen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn die Rücklagen den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht haben, und ist wieder einzusetzen sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen ist. Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt; diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlassung der Geschäftsführung. Der Saldo des Reingewinns steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Die Gesellschaft anerkennt jedoch nur einen einzigen Eigentümer pro Gesellschaftsanteil. Etwaige Eigentümer in ungeteiltem Eigentum sind gehalten einen von ihnen der Gesellschaft gegenüber zu bezeichnen, welcher diese Anteile vertreten wird.

Art. 15. Die eventuelle Liquidation der Gesellschaft wird durch den oder die Geschäftsführer im Amt abgewickelt werden und, falls keine Geschäftsführer vorhanden sind oder falls die den Auftrag nicht annehmen, durch einen Liquidator, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Die Liquidation wird gemäss den Artikeln 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfolgen.

Art. 16. Das nach erfolgter Liquidation verbleibende Nettovermögen wird unter die Teilhaber im Verhältnis zu ihren Anteilen an der Gesellschaft verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 17. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise neunhundert Euro (EUR 900,00).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführerin wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

- Frau Anita Jeitz, vorgeannt.

Sie ist berechtigt die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift generell und rechtsgültig zu vertreten.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3440 Düdelingen, 88, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Welter, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 23 mai 2003, vol. 402, fol. 77, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2003.

M. Lecuit.

(026219.3/243/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

JADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 89.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 mai 2003 que:

Monsieur Jong Sun Lee, directeur, demeurant à F-75015 Paris, 27, rue Robert de Flers a été nommé au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Koen de Vleeschauwer, administrateur démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les bilans de la société au 31 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027683.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

MONDO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.668.

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 37.668, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 332 du 6 septembre 1991. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 73 du 15 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique During, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 59, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo Di Bari, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Acceptation de la démission des administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

2) Nomination comme nouveaux administrateurs de Monsieur Fiorindo Stroppiana, de Madame Loredana Drocco et de Monsieur Maurizio Stroppiana.

3) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois cent cinquante-deux mille (352.000) actions représentant l'intégralité du capital social de huit millions huit cent mille euros (8.800.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Edward Bruin, de Madame Monique Junker et de Madame Marie-José Reyter comme administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Fiorindo Stroppiana, industriel, né à Alba (Italie), le 13 mai 1931, demeurant via Santa Maria n° 15, I-12051 Alba Frazione Gallo (CN),

2) Madame Loredana Drocco, dirigeante, née à Alba (Italie), le 26 septembre 1955, demeurant via Santa Maria n° 15, I-12051 Alba Frazione Gallo (CN),

3) Monsieur Maurizio Stroppiana, entrepreneur, né à Bra (Italie), le 22 décembre 1970, demeurant au 38, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

L'assemblée générale nomme président du conseil d'administration Monsieur Fiorindo Stroppiana, préqualifié.

Le mandat des nouveaux administrateurs, nommés ci-dessus, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, pré-noms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Plattner, V. Doring, G. Di Bari, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 138S, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

P. Frieders.

(027966.3/212/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MONDO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

P. Frieders.

(027970.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AQUARIUS FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.553.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 25 mars 2003

Sont réélus au Conseil d'Administrateur pour un terme d'un an:

- M. Roger Hartmann, Président
- M. Christophe Brulé, Administrateur
- M. Thomas Steiger, Administrateur
- Mme Clothilde Jacob-Mattera, Administrateur

Est réélu au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Herрман Kranz, Administrateur

Mandat non renouvelé:

- M. Jean-Marc Bernon

Est réélue réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour AQUARIUS FUND SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026884.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

VARADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 55.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour VARADA S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027864.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

LPC Société Civile Immobilière.
Siège social: L-8352 Dahlem, 21a, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg E84.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg soussigné,

Ont comparu:

1) Madame Christiane Frising, employée privée, née à Luxembourg le 4 décembre 1970, épouse de Luc Brancalon, demeurant à L-5868 Alzingen, 12, rue Jean Steichen.

2) Madame Laurence Frising, avocat à la Cour, née à Luxembourg le 20 février 1974, demeurant à L-2531 Luxembourg, 26, rue Frantz Seimetz.

3) Monsieur Philippe Henri Frising, employé privé, né à Luxembourg, le 18 septembre 1979, demeurant à L-8352 Dahlem, 21a, rue des Trois Cantons.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LPC Société Civile Immobilière.

Art. 2. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, l'échange, l'administration, la gestion, et d'une façon généralement quelconque la mise en valeur de toute autre manière de propriétés, biens et droits immobiliers, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est à L-8352 Dahlem, 21a, rue des Trois Cantons.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille Euros (3.000,00 €). Il est représenté par trente (30) parts sociales de cent Euros (100,00 €) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

| | |
|---|------------|
| 1) Madame Christiane Frising, prénommée, dix (10) parts sociales. | 1.000,00 € |
| 2) Madame Laurence Frising, prénommée, dix (10) parts sociales | 1.000,00 € |
| 3) Monsieur Philippe Henri Frising, prénommé, dix (10) parts sociales | 1.000,00 € |
| Total: Trente parts sociales. | 3.000,00 € |

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois mille Euros (3.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que la preuve par attestation bancaire en a été rapportée au notaire qui le constate.

Art. 6.

(1) Les parts sociales peuvent être librement cédées entre vifs à des co-associés ou aux descendants de ceux-ci.

(2) Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne (dénommée «tiers»), qu'avec l'accord des autres co-associés qui disposent d'un droit de préemption, et ce d'après les dispositions qui suivent.

(3) L'associé qui désire céder ses ou partie de ses parts sociales à un tiers doit notifier préalablement à ses coassociés moyennant lettre recommandée à la poste avec accusé de réception («la notification»), son intention de céder ses ou des parts sociales, en énonçant le nombre de parts sociales offertes en cession, le nom, prénom et adresse du cessionnaire, le prix de cession et les modalités de paiement du prix de vente ou le caractère gratuit de la cession.

(4) Les autres co-associés informeront le cédant, endéans le mois à compter de la date de la susdite notification et moyennant lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, s'ils entendent exercer un droit de préemption sur les parts sociales offertes en cession ou non.

Le non exercice du droit de préemption endéans le susdit délai implique renonciation des associés à leur droit de préemption.

(5) Le droit de préemption existe au profit des autres associés au prorata de leur participation dans le capital social. Si l'un des coassociés n'entend pas exercer son droit de préemption, ou n'entend l'exercer que pour partie, l'autre ou les autres coassociés peuvent exercer le droit de préemption pour telles parts pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé par l'associé renonçant.

(6) Le droit de préemption ne peut être exercé que pour l'ensemble des parts sociales dont la cession est envisagée.

(7) Le droit de préemption s'exerce sur base du prix de cession proposé et de ses modalités.

(8) Si le droit de préemption est exercé, la cession des parts sociales devra obligatoirement intervenir au profit des bénéficiaires du droit de préemption et aux conditions de paiement indiquées dans la notification dans le mois à compter de l'exercice du droit de préemption.

(9) Si le droit de préemption n'est pas exercé, ou dans l'hypothèse sub (6) ci-dessus, le cédant est en droit de procéder à la cession des parts sociales au profit du tiers envisagé. Cette cession ne peut intervenir au profit d'un autre tiers ni à un prix de cession inférieur à celui énoncé dans la notification.

(10) Aucune cession à un tiers n'est valablement consentie tant que les autres co-associés sont encore en droit d'exercer leur droit de préemption.

(11) Les cessions de parts s'opèrent dans les formes prévues par l'article 169o du code civil.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles à cause de mort aux descendants des associés.

Elles ne sont transmissibles à d'autres héritiers ou légataires ou bénéficiaires d'institutions contractuelles ou de conventions matrimoniales (ci-après dénommés «tiers») que moyennant agrément unanime des associés survivants.

A cet effet, les tiers notifieront, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception aux associés survivants la survenance de la transmission à cause de mort endéans le mois du décès avec énoncé de la dévolution successorale et indication de la quote-part des parts sociales transmises à cause de mort au tiers. Les associés survivants informeront les tiers par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception endéans le mois de la notification s'ils entendent acquérir les parts sociales transmises au tiers sur base d'un droit de préemption ou si le tiers est agréé. Le non-exercice du droit de préemption dans le susdit délai implique agrément du tiers.

Le droit de préemption s'exerce sur base d'une valeur bilantaire des parts sociales telle que déterminée par les trois derniers exercices sociaux, ou, lorsque la société compte moins de trois exercices sociaux, par les deux derniers ou le dernier exercice social. Il ne peut s'exercer que pour l'ensemble des parts transmises au tiers. L'exercice du droit de préemption sera constaté et le prix de préemption payé endéans les 30 jours de l'exercice du droit de préemption.

Les droits afférents aux parts sociales transmises au tiers sont suspendus pendant toute la période pendant laquelle les associés survivants sont en droit de faire valoir leur droit de préemption.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé décédé, le cas échéant agréés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 11. La société est gérée et administrée par les trois associés en tant qu'associés-gérants qui agissent sous leur signature conjointe.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils peuvent acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par un ou plusieurs associés-gérants; mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision à prendre avec conditions de modification statutaire. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 17. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 13 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2003.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à 900,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: C.Frising - L.Frising - P.Frising - J.P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, vol. 138S, fol. 71, case 10. – Reçu 30 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

J.-P. Hencks.

(028053.3/216/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

IDEA MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.105.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003

A démissionné du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2003:

- M. Silvano Salvestrini, Membre

Est réélu commissaire aux comptes pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDEA MULTIMANAGER SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026887.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

BSI MONEY MARKET FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.861.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 7 avril 2003

Sont élus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Gianni Aprile, Président

- M. Marco Rinaldi, Membre

- M. Andrea Fincato, Membre

- M. Manuel Hauser, Membre

Est élue commissaire aux comptes pour le terme d'un an:

- ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour BSI MONEY MARKET FUND SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026889.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

ARS LIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 27, rue Gellé.

R. C. Luxembourg B 85.442.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF0361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ALFRED BERG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.150.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 avril 2003

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Otto Rydbeck, Président,
- M. Arne Lindman, Membre,
- Mme Lena Andersson, Membre

Est réélue Commissaire aux Comptes pour le terme d'un an:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour ALFRED BERG SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04361. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026880.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Houben - VAES, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: TEMICO, S.e.n.c.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbuerg.

R. C. Luxembourg B 93.622.

STATUTS

Fait à la date du 20 mai 2003.

Les Constituants:

- 1- M. Alain Houben, né le 27 juin 1963
Résidant en Belgique, B-3520 Zonhoven Herestraat 75
- 2- M. Jean Vaes, né le 18 janvier 1955
Résidant en Belgique, B-3520 Zonhoven Sparrenweg 27B

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est l'organisation de tous types de transport et d'expéditions dans toute l'Europe, ainsi que la mise en place de tous types de groupages et messageries. Elle pourra avoir un dépôt, et construire tous types d'infrastructures dans le sens le plus large soit directement soit indirectement en faisant des partenariats avec des tiers ou sous traitants. Elle pourra mettre en place des locaux pour loger, héberger et faciliter ses camions ou moyens de transports.

Elle pourra aussi négocier tous types d'expédition à effectuer par elle-même ou par des tiers.

Elle pourra faire toutes les transactions, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient favoriser son développement.

Art. 3. La société prendra comme dénomination Société en nom collectif HOUBEN-VAES agissant sous l'enseigne commerciale TEMICO, S.e.n.c.

Art. 4. La société est constituée pour une durée de 30 ans maximale.

Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

Art. 5. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché sur simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social a été établi à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) divisé en cent parts de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription du Capital

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| 1- M. Alain Houben. | 99 parts |
| 2- M. Jean Vaes. | 1 part |
| Total (cent parts sociales) | 100 parts |

Toutes les parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque année au 31 décembre, il sera fait par la Gérance un inventaire de l'actif et du passif de la société ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction de tout frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'Assemblée Générale de la société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution ont été réglés.

Assemblée Générale

Et ensuite les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. A été nommé comme gérant Monsieur Alain Houben, préqualifié
2. Son mandat est défini pour une durée illimitée
3. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant
4. Le siège social de la société a été établi à 12, rue de Marbuerg, L-9764 Luxembourg Marnach

Fait et passé à Luxembourg, le 20 mai 2003 (deux mille trois)

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs identités, le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 2 juin 2003, réf. DSO-AF00002. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901233.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2003.

KOVACEVIC - JACOBS, S.e.n.c., Société en nom collectif.
Enseigne commerciale: INSIGHT ACTUAL TRADING, S.e.n.c.
 Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbuerg.
 R. C. Luxembourg B 93.623.

STATUTS

Fait à la date du 26 mai 2003.

Les Constituants:

- 1- M. Jovan Kovacevic, né le 20 août 1955
Résidant en Belgique, B-4100 Seraing, rue de la Verrière 70
- 2- Mme Françoise Jacobs, née le 15 septembre 1950
Résidant en Belgique, B-4500 Huy, rue Joseph Durbuy 6/41

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est l'organisation de tous types de trading et de négoce dans tous produits à la consommation, food et textile ou autres domaines ainsi que l'organisation d'expéditions dans toute l'Europe ou Outre-Mer, ainsi que la mise en place de tous types de groupages pour ses produits et messageries. Elle pourra avoir un dépôt, et construire tous types d'infrastructures dans le sens le plus large soit directement soit indirectement en faisant des partenariats avec des tiers ou sous traitants. Elle pourra mettre en place des locaux pour loger, héberger et faciliter ses produits ou articles ou moyens de transports

Elle pourra aussi négocier tous types de négoce à effectuer par elle-même ou par des tiers.

Elle pourra faire toutes les transactions, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient favoriser son développement.

Art. 3. La société prendra comme dénomination Société en nom collectif KOVACEVIC-JACOBS agissant sous l'enseigne commerciale INSIGHT ACTUAL TRADING, S.e.n.c.

Art. 4. La société est constituée pour une durée de 30 ans maximale.
Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

Art. 5. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché sur simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social a été établi à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) divisé en cent parts de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription du Capital

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| 1- M. Jovan Kovacevic | 99 parts |
| 2- Mme Françoise Jacobs | 1 part |
| Total (cent parts sociales) | 100 parts |

Toutes les parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque année au 31 décembre il sera fait par la Gérance un inventaire de l'actif et du passif de la société ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net; déduction de tout frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'Assemblée Générale de la société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution ont été réglés.

Assemblée Générale

Et ensuite les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. A été nommé comme gérant Monsieur Jovan Kovacevic, préqualifié
2. Son mandat est défini pour une durée illimitée
3. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant
4. Le siège social de la société a été établi à 12, rue de Marbuerg, L-9764 Luxembourg Marnach

Fait et passé à Luxembourg, le 26 mai 2003 (deux mille trois)

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs identités, le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 2 juin 2003, réf. DSO-AF00001. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901234.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2003.

ALLGEMEINE IMMOBILIENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 34.549.

Mme Nathalie Cortinhas démissionne en sa qualité d'administrateur de la société ALLGEMEINE IMMOBILIENGESELLSCHAFT A.G. avec effet immédiat.

Dudelange, le 3 juin 2003.

N. Cortinhas.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027648.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

TRUFIDEE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 1.363.

Constituée par acte du 27 mars 1931, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 14 avril 1931, n° 28 et prorogée par acte du 1^{er} mars 1961, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 6 avril 1961, n° 25.

Les statuts ont été modifiés par actes des 15 juillet 1947, 1^{er} mars 1961, 12 mai 1978, 10 mai 1984, 8 mai 1987, 8 avril 1988, 13 décembre 1989, 28 décembre 1993, et 11 septembre 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 24 septembre 1947, n° 73, 6 avril 1961, n° 25, 26 juillet 1978, n° 160, 22 juin 1984, n° 165, 31 août 1987, n° 239, 4 juillet 1988, n° 181, 25 mars 1994, n° 111 et 4 décembre 1998 n° C 877.

En date du 24 février 2003, la société TRUFIDEE a opté pour le régime particulier des sociétés dépendantes. Les actionnaires de la société ont marqué leur accord pour que la société bénéficie de ce régime et ont confirmé qu'ils se portaient garants des engagements de ladite société, conformément à l'article 256 bis de la loi du 4 mai 1984 sur les comptes annuels des entreprises luxembourgeoises.

C. Göckel / J.-P. Ruquois

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027845.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MIR GestFund, Fonds Commun de Placement.*Modification du règlement de gestion**Extrait*

Le règlement de gestion du fonds commun de placement à compartiments multiples MIR GestFund (ci-après le «Fonds»), daté du 3 juillet 1995, a été modifié en date du 8 mai 2003 sous les sections 1, 2, 3 et 7 qui auront désormais la teneur suivante:

1. Le Fonds

Il est constitué à Luxembourg, sous le régime des lois du Grand-Duché de Luxembourg, un Fonds Commun de Placement dénommé MER GestFund, (ci-après désigné «le Fonds»). Le Fonds MIR GestFund est qualifié conformément à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (ci-après «la Loi») comme Fonds Commun de Placement relevant de la partie II de la Loi. Les actifs du Fonds sont répartis en différents compartiments dont chacun a trait à un portefeuille composé de valeurs mobilières.

Le Fonds dans sa globalité représente une masse indivise de valeurs et autres avoirs appartenant à ses participants et gérée dans l'intérêt exclusif de ceux-ci par MIR FUND MANAGEMENT S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Le patrimoine du Fonds est et restera distinct de celui de la Société de Gestion.

Le Fonds est une seule et même entité. Cependant, il n'existe pas de solidarité entre les différents compartiments du Fonds. Les actifs d'un compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment et dans les relations avec les porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part. Les actifs de chaque compartiment sont séparés dans les comptes du Fonds des autres actifs du Fonds.

Les avoirs de l'ensemble des compartiments du Fonds sont déposés auprès d'une banque dépositaire (ci-après dénommée «la Banque Dépositaire»). La Banque BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg est désignée comme Banque Dépositaire en vertu d'un contrat de Banque Dépositaire, d'Agent Administratif et Financier (le «Contrat de Banque Dépositaire, d'Agent Administratif et Financier»).

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES est une banque organisée sous forme de société anonyme de droit français et est entièrement détenue par BNP PARIBAS.

Les droits et obligations respectifs des participants, de la Société de Gestion et de la Banque Dépositaire sont définis contractuellement par les dispositions ci-après qui constituent le règlement de gestion (ci-après le «Règlement de Gestion») du Fonds.

Les comptes du Fonds sont exprimés dans la devise du consolidation, le franc suisse («CHF»).

Ils sont clôturés au 31 décembre de chaque année. Le Réviseur d'Entreprises du Fonds sera nommé chaque année par la Société de Gestion.

2. La Société de Gestion

Le Fonds est géré par MIR FUND MANAGEMENT S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg. La Société de Gestion a été constitué en juin 1983 sous la dénomination TURQUOISE MANAGEMENT COMPANY S.A. Sa dénomination a été modifiée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 1995.

La Société de Gestion dispose, dans les limites du présent Règlement, des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, pour compte des participants, tous actes de gestion et d'administration pour l'ensemble des compartiments, tels que:

- émettre et rembourser les parts de copropriété (ci-après les «Parts») des différents compartiments du Fonds;
- passer des contrats avec des tiers et notamment conclure tout contrat rendu nécessaire pour la réalisation des objectifs des différents compartiments du Fonds;
- acheter, souscrire, vendre, remplacer ou échanger des valeurs de toutes espèces faisant partie des différents compartiments du Fonds ou destinées à en faire partie;
- encaisser tous revenus produits par les avoirs des différents compartiments du Fonds;
- effectuer les répartitions des dividendes revenant aux Parts de copropriété de chaque compartiment du Fonds;
- exercer, pour chaque compartiment du Fonds, tous droits attachés aux avoirs des différents compartiments;
- tenir la comptabilité du Fonds et en établir périodiquement la situation patrimoniale tel que prévu dans ce Règlement de Gestion.

Si pour des raisons exceptionnelles, la Société de Gestion est empêchée d'accomplir ses fonctions, elle pourra nommer temporairement un établissement de son choix à Luxembourg pour exercer et assumer tout ou partie des droits et obligations découlant du présent Règlement de Gestion.

La Société de Gestion peut renoncer à son mandat:

1. lorsque ses engagements sont repris par une autre société de gestion et qu'un tel transfert est fait dans le respect de la Loi et des dispositions du Règlement de Gestion;
2. en cas de dissolution du Fonds, conformément à la procédure prévue à l'article 12 du Règlement de Gestion.

Les participants donnent pouvoir à la Société de Gestion de les représenter aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont incorporés dans les actifs du Fonds et de voter à leur place lors de telles réunions. La Société de Gestion n'est tenue d'exercer ce mandat que dans l'intérêt des participants de l'ensemble des compartiments du Fonds et conformément à la législation applicable.

Ni la Société de Gestion, ni la Banque Dépositaire, agissant pour compte de l'ensemble des compartiments du Fonds, ne peuvent accorder des prêts ou être garant pour le compte des tiers.

3. La Banque Dépositaire

La Banque Dépositaire est nommée par la Société de Gestion. Cette nomination pourra être résiliée par chacune des parties à tout moment moyennant un préavis écrit d'au moins trois mois. Son nom doit figurer dans tous prospectus et rapports financiers concernant le Fonds.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg est désignée en qualité de Banque Dépositaire des avoirs de tous les compartiments du Fonds.

La Banque Dépositaire remplit les obligations et devoirs usuels en matière de dépôts d'espèces, de titres et autres avoirs. Conformément aux usages bancaires et pour chaque compartiment, elle peut confier à d'autres établissements, sous sa responsabilité et avec l'accord de la Société de Gestion, certains des avoirs des différents compartiments du Fonds qui ne sont ni cotés ni négociés à Luxembourg. De telles institutions doivent être dûment agréées par la Société de Gestion.

Tous actes généralement quelconques de disposition des avoirs indivis sont exécutés par la Banque Dépositaire sur instructions de la Société de Gestion.

La Banque Dépositaire est particulièrement chargée de:

a) s'assurer que la vente, la souscription, le remboursement et l'annulation des Parts effectués pour le compte des différents compartiments du Fonds ou par la Société de Gestion ont lieu conformément à la Loi ou au Règlement de Gestion,

b) s'assurer que le calcul de la valeur des Parts des différents compartiments est effectué conformément à la Loi ou au Règlement de Gestion,

c) exécuter les instructions de la Société de Gestion, sauf si elles sont contraires à la Loi ou au Règlement de Gestion,

d) s'assurer que dans les opérations portant sur les actifs des différents compartiments du Fonds la contrepartie lui est remise dans les délais d'usage,

e) s'assurer que les produits pour les différents compartiments du Fonds reçoivent l'affectation conforme à la Loi et au Règlement de Gestion.

La rémunération de la Banque Dépositaire sera conforme aux usages bancaires en vigueur à Luxembourg.

La Société de Gestion et la Banque Dépositaire peuvent mettre fin aux fonctions de la Banque Dépositaire, sous un préavis écrit de trois mois, étant bien entendu toutefois que:

- une nouvelle banque dépositaire sera nommée dans les deux mois qui suivent la résiliation de la Banque Dépositaire pour remplir les fonctions et assumer les responsabilités de banque dépositaire telles que définies par le présent Règlement;

- s'il est mis fin aux fonctions de la Banque Dépositaire par la Société de Gestion, la Société de Gestion nommera une nouvelle banque dépositaire dans les 2 mois. La Banque Dépositaire continuera à remplir ses obligations pendant

- le délai qui sera nécessaire pour assurer le transfert complet de tous les actifs des différents compartiments du Fonds' à la nouvelle Banque Dépositaire.

- si la Banque Dépositaire se démet elle-même de ses fonctions, elle continuera à s'acquitter de ses obligations jusqu'à la désignation d'une nouvelle banque dépositaire et jusqu'au complet transfert à cette dernière de tous les actifs du Fonds;

- la Société de Gestion publiera, avant l'expiration du préavis de trois mois le nom de la banque à qui seront confiés les actifs du Fonds, et qui sera qualifiée, pour agir en qualité de nouvelle banque dépositaire.

7. Valeur d'actif net

Pour chaque compartiment, la valeur nette d'inventaire par Part de copropriété est déterminée à Luxembourg, sous la responsabilité de la Société de Gestion, au moins une fois par mois. Si le Jour d'Evaluation n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, les valeurs nettes d'inventaire des Parts des différents- compartiments seront calculées le jour ouvrable bancaire suivant.

Les valeurs nettes d'inventaire sont exprimées dans la devise de référence de chaque compartiment.

La valeur des Parts de chaque compartiment est obtenue en divisant la valeur nette d'inventaire des actifs du compartiment considéré par le nombre de Parts en circulation de ce même compartiment.

* Définition des masses d'avoirs

La Société de Gestion établira pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets. Dans les relations des copropriétaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules Parts émises au titre du compartiment concerné, conformément aux dispositions du présent article.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, le Fonds constitue une seule et même «entité juridique». Cependant, il n'existe pas de solidarité entre les différents compartiments du Fonds. Les actifs d'un compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment et dans les relations avec les porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part. Les actifs de chaque compartiment sont séparés dans les comptes du Fonds des autres actifs du Fonds.

A l'effet d'établir ces différentes masses d'avoirs nets

a) les produits résultant de l'émission des Parts relevant d'un compartiment donné seront attribués dans les livres du Fonds à ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un compartiment, seront attribués au compartiment concerné;

b) lorsqu'un avoir découle d'un actif, cet avoir sera attribué, dans les livres du Fonds, au même compartiment auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque réévaluation de l'avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur sera attribuée au compartiment auquel cet avoir appartient;

c) lorsque le Fonds supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un compartiment déterminé ou avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce compartiment;

d) au cas où un avoir ou un engagement du Fonds ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les compartiments au prorata des valeurs nettes d'inventaire des parts émises au titre des différents compartiments ou de toute autre manière déterminée par la Société de Gestion agissant de bonne foi.

* Evaluation des actifs

L'évaluation des avoirs et engagements de chaque compartiment du Fonds s'effectuera selon les principes suivants:

a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

b) l'évaluation des valeurs mobilières admises à une cote officielle ou négociées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est basée sur le dernier cours connu et si cette valeur mobilière est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

c) les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un marché boursier ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

d) les valeurs exprimées en une autre devise que la monnaie d'expression du compartiment en question sont converties au dernier cours de change connu;

e) tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.

Des déductions appropriées seront faites pour les dépenses à supporter par le Fonds et son passif sera pris en considération selon les critères équitables et prudents.

- Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, des souscriptions, remboursements et conversion des Parts de copropriété

1. Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs compartiments du Fonds et de la valeur par Part du ou des compartiments concernés, ainsi que les émissions, les remboursements de Parts de copropriété et la conversion des Parts de ces compartiments, dans les cas suivants:

- lorsqu'une bourse fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou plusieurs compartiments est fermée pour des périodes autres que les congés normaux, ou que les transactions y sont soit suspendues soit soumises à restrictions;

- lorsque le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une part importante des actifs d'un ou plusieurs compartiments est fermé pour des périodes autres que les congés normaux, ou que les transactions y sont soit suspendues soit soumises à des restrictions;

- lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un ou plusieurs compartiments sont suspendus ou interrompus ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement du Fonds ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude désirables;

- lorsque des restrictions de change ou de transferts de capitaux empêchent l'exécution des transactions pour le compte du Fonds ou lorsque les transactions d'achat et de vente pour le compte du Fonds ne peuvent être exécutées à des cours de change normaux;

- lorsque des facteurs relevant, entre autres, de la situation politique, économique, militaire et monétaire, échappant au contrôle, à la responsabilité et aux moyens d'actions du Fonds, l'empêchent de disposer des actifs d'un ou plusieurs compartiments et de déterminer la valeur d'actif net d'un ou plusieurs compartiments du Fonds d'une manière normale et raisonnable;

- à la suite d'une éventuelle décision de liquider ou dissoudre le Fonds.

2. La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des Parts d'un ou plusieurs compartiments sera annoncée par tous moyens appropriés et notamment dans les journaux où ces valeurs sont habituellement publiées. En cas de suspension de ce calcul, la Société de Gestion informera les participants du Fonds ayant demandé le remboursement des Parts du/des compartiments concernés. Durant la période de suspension, les participants ayant présenté une demande de souscription ou de remboursement auront la possibilité de retirer cette demande.

3. Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des participants, ou en cas de demandes importantes de remboursement des Parts d'un compartiment, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion se réserve le droit de ne fixer la valeur de ce compartiment qu'après avoir effectué, pour le compte du compartiment, les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent.

Dans ce cas, les souscriptions et demandes de remboursement simultanément en instance d'exécution seront satisfaites sur base de la première valeur nette ainsi calculée.

La présente modification du Règlement de Gestion est exécutée en deux originaux et, en conformité avec l'article 15, sera effective à partir de la date de sa publication au Mémorial.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2003.

MIR FUND MANAGEMENT S.A. BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg

La Société de Gestion

La Banque Dépositaire

Signature

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05381. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027202.2//199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

PENTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 75.232.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour PENTLAND HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027724.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

PRAJA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.681.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour PRAJA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027725.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CLAIRE SOURCE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 78.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027746.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CLAIRE SOURCE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 78.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027750.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MICROMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7210 Helmsange, 5, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 80.205.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(027733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AMGASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 68.265.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

STEHHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027738.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIRST BUSINESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.340.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature.

(027739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CONSEIL COMPTABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.015.

Le bilan au 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(027793.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CONSEIL COMPTABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.015.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(027789.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CONSEIL COMPTABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.015.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(027783.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

WORLDWIDE HOTELS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.832.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(027752.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

WORLDWIDE HOTELS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.832.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(027757.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AZUR PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027740.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ONIRIA PICTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.319.

Procès-verbal du conseil d'administration de la société en date du 24 avril 2003 à 11.35 heures

Etaient présents:

Thierry Schiel, président

Mademoiselle Sophia Kolokouri, Directrice Générale

Monsieur François David, administrateur

ONIRIA PRODUCTION S.A., représentée par François David.

La séance s'ouvre à 11.35 heures. Le président aborde l'ordre du jour:

1- A la suite du déménagement de la société ONIRIA PICTURES S.A. du 59, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 205, route d'Esch L-1471 Luxembourg, le siège social d'ONIRIA PICTURES S.A. est transféré à cette nouvelle adresse.

Le conseil approuve cette décision.

La séance est levée à 11.40 heures.

S. Kolokouri / F. David / T. Schiel

Directrice Générale / Administrateur / Président

ONIRIA PRODUCTION

Représentée par F. David

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027747.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

BELLINTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 16.748.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que le bilan consolidé de la société mère BELL EQUIPMENT LIMITED au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, sous la réf. LSO-AE06100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027741.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

OZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.867.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature.

(027742.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

VALELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature.

(027744.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.888.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature.

(027748.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

HKL (TAMAR), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.210.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour HKL (TAMAR), S.à r.l.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

R.-J. Schol

Gérant

(027835.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ONIRIA ANIMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.864.

Procès-verbal du conseil d'administration de la société en date du 24 avril 2003 à 11.40 heures

Etaient présents:

Mademoiselle Sophia Kolokouri, présidente

Thierry Schiel, Directeur Général

Monsieur François David, administrateur

ONIRIA PICTURES S.A., représentée par Monsieur François David.

La séance s'ouvre à 11.40 heures. La présidente aborde l'ordre du jour:

1- A la suite du déménagement de la société ONIRIA ANIMATION S.A. du 59, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 205, route d'Esch L-1471 Luxembourg, le siège social d'ONIRIA ANIMATION S.A. est transféré à cette nouvelle adresse.

Le conseil approuve cette décision.

La séance est levée à 11.45 heures.

S. Kolokouri / F. David / T. Schiel

Présidente / Administrateur / Directeur Général

ONIRIA PICTURES

Représentée par F. David

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027751.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ONIRIA DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.941.

Procès-verbal du conseil d'administration de la société en date du 24 avril 2003 à 11.45 heures

Etaient présents:

Monsieur François David, Président

Mademoiselle Nina Kolokouri, Directrice Générale

Monsieur Thierry Schiel, administrateur

Mademoiselle Sophia Kolokouri, administrateur

La séance s'ouvre à 11.45 heures. Le président aborde l'ordre du jour:

1- A la suite du déménagement de la société ONIRIA DISTRIBUTION S.A. du 59, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 205, route d'Esch L-1471 Luxembourg, le siège social d'ONIRIA DISTRIBUTION S.A. est transféré à cette nouvelle adresse.

Le conseil approuve cette décision.

La séance est levée à 11.50 heures.

N. Kolokouri / F. David / T. Schiel / S. Kolokouri

Directrice Générale / Président / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027753.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

LEVAL DE COLOMBIERE SCI, Société Civile Immobilière.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été dénoncé avec effet au 15 avril 2003.

Le gérant, Monsieur Gérard Muller, s'est démis de ses fonctions à cette même date.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027794.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

INTELS INTEGRATED LOGISTIC SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.592.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027807.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

INTELS INTEGRATED LOGISTIC SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.592.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ISOMAX CASTELLUM INVESTMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 36.721.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027756.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

LUCKERATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.461.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour LUCKERATH S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027861.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

LUCKERATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.461.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour LUCKERATH S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027856.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AVEMA TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.314.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

(027854.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AVEMA TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.314.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

(027851.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MEGASAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 84.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027758.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

TRANS PRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.444.

Extrait des résolutions adoptées en date du 24 avril 2003 lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Brunello Donati, Nathalie Carbotti et Gaby Trierweiler en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée.

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg et Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg ont été nommés administrateurs en leur remplacement. Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

- La démission de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

- La nomination de Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Jean-Marc Faber terminera le mandat de son prédécesseur.

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

TRANS PRINT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027951.3/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

GRENADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 77.557.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(027760.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.597.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour INDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027889.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.597.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour INDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027886.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.708.

—
EXTRAIT

En date du 7 mai 2003, à Luxembourg, la société JUGENDSTIL S.A., en sa qualité d'associé unique de la SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Dall' Asparago démissionne de son mandat de gérant;
- La société B.V.I., RULANOR LTD, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street (Akara Bldg), numéro IBC 385791 est nommée en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée de 6 ans;
- L'associé unique refuse de donner décharge pleine et entière à l'ancien gérant pour son mandat écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027766.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

EUROSTEEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.096.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour EUROSTEEL INVESTMENTS S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027871.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

EUROSTEEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.096.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour EUROSTEEL INVESTMENTS S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027869.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

EUROSTEEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.096.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour EUROSTEEL INVESTMENTS S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027867.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour HKL (TAVY), S.à r.l.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

R.-J. Schol

Gérant

(027839.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ATOA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.942.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour ATOA HOLDING 2003

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

(027939.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ATOA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.942.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour ATOA HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

(027942.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FLEUR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour FLEUR HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027955.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FLEUR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour FLEUR HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027960.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FIDEI CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.731.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CoRe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.868.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(027778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

COMPAGNIE IMMOBILIERE SUBALPINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 76.342.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

(027822.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.660.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour NOSTRA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur délégué

Signatures

(027847.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ELECTRICITE GENERALE COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.298.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

(027857.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

WAMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour WAMS HOLDING S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027879.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(027883.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

DAKRUITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 81.307.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

DAKRUITER S.A.

M. Dijkerman / P- van Denzen

Administrateurs

(027890.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

GREEN FOREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05789, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---|------------------|
| Résultats reportés: | - 133.804,12 EUR |
| Augmentation du capital du 3 octobre 2000 (par incorporation de résultat)..... | - 969.013,31 EUR |
| Bénéfice de l'exercice 2000: | 1.062.357,38 EUR |
| Report à nouveau: | - 40.460,05 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027898.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

NAISBIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05803, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Résultats reportés: | - 15.370,12 EUR |
| Perte de l'exercice: | - 10.430,74 EUR |
| Report à nouveau: | - 25.800,86 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027900.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 5.407.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 569, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2003.

Signature.

(027685.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

AZ FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 73.617.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le lundi 28 avril 2003 à 15.00 heures

Résolution 5

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Pietro Giuliani,
- M. Pietro Belotti,
- M. Guido Casella,
- M. Stefano Missora,
- M. Gherardo Spinola,
- M. Marzio Zocca,
- M. Alessandro Capeccia,
- M. Alessandro Tonni,
- M. Fausto Artoni,

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Résolution 6

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at the registered office of the company on Monday April 28, 2003 at 3 p.m.

Resolution 5

The Meeting resolves to re-elect the following Directors:

- M. Pietro Giuliani,
- M. Pietro Belotti,
- M. Guido Casella,
- M. Stefano Missora,
- M. Gherardo Spinola,
- M. Marzio Zocca,
- M. Alessandro Capeccia,
- M. Alessandro Tonni,
- M. Fausto Artoni,

for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting.

Resolution 6

The Meeting resolves to re-elect DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg as Statutory Auditor of the Management Company for a term of one year to end at the next Annual General Meeting.

Certified copy

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Luxembourg Branch

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027930.3/1176/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MILLECENTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05797, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---|--------------------|
| Résultats reportés: | 35.351,66 EUR |
| Bénéfice de l'exercice: | 1.489.687,45 EUR |
| ./.. Distribution d'un dividende intérimaire (svt décision du Conseil d'Administration du 8 juillet 2002). | - 1.500.000,00 EUR |
| Report à nouveau: | 25.039,11 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027899.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

TALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 42.848.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

TALUX S.A.

P. van Denzen / R.-J. Schol

Administrateurs

(027891.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SYMACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8089 Bertrange, 7, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 56.523.

Les associés ont pris la résolution suivante le 21 mai 2003:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 7, rue des Prés à L-8089 Bertrange.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027870.3/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**ESCONDIDO VILLAGE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. ESCONDIDO VILLAGE TECHNOLOGIES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05826, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Résultats reportés: | - 8.957,21 EUR |
| Perte de l'exercice 2001: | - 13.162,01 EUR |
| Report à nouveau: | - 22.119,22 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027909.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.942.

Extrait de la réunion de l'associé unique de la société en date du 14 mai 2003

L'associé unique, SOPROGEST S.A., Luxembourg, décide de transférer le siège social de la société de L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen, au L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027910.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MXM 314 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Résultats reportés: | - 4.770,34 EUR |
| Perte de l'exercice: | - 8.986,38 EUR |
| Report à nouveau: | - 13.756,72 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027903.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

MAGNALUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Résultats reportés: | - 20.617,37 EUR |
| Perte de l'exercice: | - 18.845,05 EUR |
| Report à nouveau: | - 39.462,42 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027906.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

BOYART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05831, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Résultats reportés: | - 17.172,59 EUR |
| Perte de l'exercice: | - 11.468,52 EUR |
| Report à nouveau: | - 28.641,11 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027911.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SIDERAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|----------------|
| Résultats reportés: | - 26.614,- EUR |
| Perte de l'exercice: | - 3.083,- EUR |
| Report à nouveau: | - 29.697,- EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027914.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SIDERAL HOLDING & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Résultats reportés: | - 213.132,- EUR |
| Perte de l'exercice: | - 492.067,- EUR |
| Report à nouveau: | - 705.199,- EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027916.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

HORNELL & CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Résultats reportés: | - 13.724,84 EUR |
| Perte de l'exercice: | - 17.064,27 EUR |
| Report à nouveau: | - 30.789,11 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027917.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

G.D. GROUP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|----------------------------|------------------|
| Résultats reportés: | - 98.646,28 EUR |
| Perte de l'exercice: | - 39.791,79 EUR |
| Report à nouveau: | - 138.438,07 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027919.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ETNOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05861, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés: - 24.783,79 EUR
Perte de l'exercice: - 14.613,36 EUR
Report à nouveau: - 39.397,15 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027922.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ROBUSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: - 7.906,18 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027924.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.664.

Procès-verbal du conseil d'administration tenu le vendredi 16 mai 2003

S'est réuni au siège social, 8, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, le conseil d'administration de la société anonyme VETECHAL INTERNATIONAL.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Beelen Jean, sont présents Cita Mayne en qualité de secrétaire et la société EURAM LOGISTICS INC.

Le président rappelle que le conseil d'administration à pour

Ordre du jour:

- Changement d'adresse.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par le conseil d'administration, ce dernier prend à l'unanimité, la résolution suivante:

- le transfert du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte. Cette décision prend effet dès ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants signent le présent procès-verbal pour accord.

J. Beelen / C. Mayne / EURAM LOGISTICS INC

Président / Secrétaire / -

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027936.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.